

**PROCES-VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**De LABRUYERE**

**Séance du 15 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, 15 avril à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François CROISILLE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame Mélanie DUCHATEL pouvoir à Madame Christelle CHEVE. Sandy BUREL

Messieurs Dimitri ARNULL, Jimmy BLERY, Sébastien BOUARD

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021
- 3) Délibération autorisation de signer le contrat de sauvegarde externalisé avec l'ADICO
- 4) Vote du compte administratif 2020
- 5) Vote du compte de gestion 2020
- 6) Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2021
- 7) Vote du budget primitif 2021
- 8) Délibération autorisation de signer la modification de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'entreprise ATC France

**1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame Christelle CHEVE a été élue secrétaire de séance

**2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021**

Le procès-verbal est adopté **à la majorité.**

**3) Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à l'échelle intercommunale  
Délibération n° 2021-09**

M. le Maire précise qu'il faut reprendre une délibération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse le transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes du Liancourtois. Adopté à **l'unanimité.**

**4) Vote du compte administratif 2020**

**Délibération n° 2021-10**

Le compte administratif 2020 présenté par M. le Maire sous la présidence de Madame Corinne TROUVAIN, est approuvé à la **majorité**, comme suit :

- En section de FONCTIONNEMENT un excédent de **562 521,73 Euros**
- En section d'INVESTISSEMENT un excédent de 24 167,68 Euros  
(- restes à réaliser de 18 000 Euros = **6 167,68 Euros**)

**5) Vote du compte de gestion 2020**

**Délibération n° 2021-11**

Le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur Olivier PONT, receveur municipal, est approuvé à **l'unanimité.**

## **6) Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2021**

### **Délibération n° 2021-12**

Les communes ne perçoivent plus de produit Taxe Habitation sur les résidences principales.

Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti à chaque commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les impôts et approuve à l'**unanimité**, les taux d'imposition de la Taxe Foncière (bâti) et la Taxe Foncière (non bâtie) comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) 7,64 % taux communal + 21,54 % taux départemental soit **29,18 %**
- Taxe Foncière (non bâti) **24,39 %**

Le produit attendu est de **92 520 Euros**.

## **7) Vote du budget primitif 2021**

### **Délibération n° 2021-13**

Le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- FONCTIONNEMENT ..... 823 114,73 Euros
  - INVESTISSEMENT ..... 282 543,00 Euros
- est approuvé à **l'unanimité**.

## **8) Délibération autorisation de signer la modification de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'entreprise ATC France**

### **Délibération n° 2021-14**

L'entreprise ATC France est le bailleur de la parcelle où est implanté le pylône Bouygues.

L'entreprise ATC France propose d'augmenter le montant de la redevance à 5 700 Euros.

Le montant de la redevance sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur l'indice fixe de 2%, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Adopté à **l'unanimité**.

## **9) Questions Diverses**

- M. le Maire propose d'établir les tableaux pour les élections Départementales et Régionales qui se dérouleront simultanément, les 20 juin (pour le 1<sup>er</sup> tour) et le 27 juin (pour le 2<sup>ème</sup> tour)

Chaque électeur peut être porteur de 2 procurations.

**Date limite d'inscription sur les listes électorales : le 14 mai 2021.**

- M. le Maire informe l'ensemble du conseil de la prochaine ouverture de nouveaux services

« **France SERVICES** » à la Communauté de Communes du Liancourtois pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en les aidant à s'approprier de l'outil numérique

(services CAF et les finances publiques) à partir du 20 avril 2021.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.